

## La dystrophie musculaire : on lève le voile de ses secrets

Des chercheurs de l'Hôpital pour les enfants malades de Toronto ont partiellement déposé le gène qui est à l'origine du type le plus violent qui soit de la dystrophie musculaire. L'équipe des savants est dirigée par le Dr Ronald Worton qui a déclaré qu'à la suite des recherches effectuées par son groupe, la science en viendrait sans doute à comprendre la maladie et à l'enrayer.

Nombreuses sont les femmes qui doivent repousser toute grossesse parce qu'il y a dans leur famille des cas de dystrophie musculaire plus ou moins graves, maladie qui

s'attaque presque exclusivement aux garçons. Un enfant sur 3 000 est atteint et condamné, à partir de l'âge de dix ans, à vivre dans un fauteuil roulant. Il mourra généralement vers l'âge de vingt ans.

L'équipe de Toronto travaille maintenant en collaboration avec des spécialistes du Boston Children's Hospital qui, l'an dernier, avaient également mis le doigt sur une partie du gène incriminé. Vingt-cinq pour cent du chemin est accompli et les chercheurs ont bon espoir de voir leurs efforts couronnés dans un avenir raisonnable.

## Multiculturalisme et diversité canadienne

Au Canada, la diversité culturelle s'épanouit dans le culte des droits de la personne. C'est ainsi que le respect des langues officielles, des cultures et des droits fondamentaux crée dans la société un esprit de grande tolérance et d'ouverture aux autres. Cela donne au Canada un visage profondément humain.

C'est précisément dans une telle perspective qu'en décembre dernier, un projet de loi énonçant la nouvelle politique du gouvernement du Canada en matière de multiculturalisme a été déposé à la Chambre des communes.

Une fois adoptée, cette loi réitérera officiellement la liberté déjà reconnue par la Constitution qu'ont tous les Canadiens de toutes les origines de préserver, de développer et de partager leur héritage patrimonial. Elle reconnaîtra en outre tous les citoyens canadiens comme

étant des partenaires égaux et des membres à part entière de la société canadienne.

La Loi aura pour effet de reconnaître la réalité multiculturelle du pays, d'engager juridiquement le gouvernement à mettre en oeuvre sa politique multiculturelle, de donner un cadre législatif aux divers programmes en matière de multiculturalisme, et, enfin, de donner au ministre responsable l'autorité dont il a besoin pour agir de façon adéquate et efficace.

De déclarer le secrétaire d'État et ministre responsable du multiculturalisme, M. David Crombie : « Cette Loi vise à renforcer l'unité entre les Canadiens, à développer notre identité, à améliorer nos perspectives économiques et à reconnaître officiellement certaines réalités historiques et contemporaines de notre pays. »

## Plus de cinq milliards en faveur des enfants

L'avenir devrait ménager une vie plus intéressante à de nombreuses familles canadiennes, à la suite de l'annonce, par le gouvernement du Canada, d'une nouvelle politique visant à favoriser les enfants dont les parents travaillent à l'extérieur du foyer. Ce programme de 5,4 milliards de dollars est le premier du genre introduit au Canada depuis l'établissement, en 1968, d'un régime pan-canadien de soins de santé.

On estime à 1,6 million le nombre de femmes canadiennes ayant des enfants de moins de six ans et à un million celles qui travaillent à l'extérieur du foyer. Mais les garderies détenant un permis ne peuvent recevoir que 220 000 enfants seulement. Il y a là un manque auquel il fallait remédier.

Le programme lancé par le gouvernement du Canada est divisé en trois volets : il s'agit d'abord d'accorder aux familles qui ont des frais de garderie des déductions plus substantielles sur la part des impôts à verser au trésor fédéral. Ces crédits d'impôt seront augmentés de

cent dollars cette année et de cent dollars l'an prochain. En outre, les parents qui ont conservé leurs reçus de garderie peuvent maintenant déduire jusqu'à deux mille dollars; en vertu du nouveau programme, ils pourront réclamer jusqu'à quatre mille dollars pour les enfants de moins de sept ans ayant des besoins spéciaux.

En second lieu, les provinces se verront accorder des subventions afin d'aider les garderies qui existent déjà et d'augmenter le nombre des garderies commerciales et des établissements sans but lucratif. On sait qu'en vertu de la Constitution canadienne les soins aux enfants sont du ressort des provinces.

En troisième lieu, 100 millions de dollars seront consacrés à la recherche sur divers sujets touchant les garderies et les soins à donner aux enfants : les garderies en milieu rural, les garderies chez les autochtones, les garderies et les enfants handicapés, etc.

Le nouveau programme reconnaît que les garderies et les soins aux enfants constituent, pour les familles canadiennes, une priorité d'ordre social et économique. Il aura pour effet d'offrir des choix aux parents et d'améliorer sensiblement les soins accordés aux petits enfants dont les parents travaillent à l'extérieur du foyer.

**Investissement en faveur des enfants : le premier programme à vocation sociale et d'envergure nationale depuis le programme de soins médicaux.**

